

— “ Quel joli groupe nous ferions ! ” s'écrie Sir Adolphe.

Il est à regretter qu'un photographe ne se soit pas trouvé là pour fixer à jamais cette mémorable rencontre.

PIERRE LEROUGE.

HALTE-LA !

Il faut mettre un terme au jeu dange-reux qui a cours sous nos yeux et ne tend rien moins qu'à étouffer le seul droit que nous possédions jusqu'ici, à l'abri des envahissements du clergé : le droit de représentation.

Notre clergé, qui nous a tout pris, vient de mettre la main sur ce dernier bien. Allons-nous le laisser faire, ou mettre le holà ?

La question en est là.

Voilà le grave problème qui motive notre effroi.

Un jeune évêque parcourt en ce moment la Province de Québec, circulant de paroisse en paroisse, et s'installant au lieu de la prière pour soulever la haine et la discorde parmi ceux qui l'écoutent.

Mais il fait plus encore, il nie jusqu'à l'essence même de notre constitution, et la foule aux pieds devant les populations éfarées.

Monseigneur Langevin n'a-t-il pas l'audace de se poser en représentant civil du Manitoba de race française, de s'attribuer un mandat gratuit, de poser aux vrais représentants du peuple des conditions, de leur faire des menaces, de dicter des lois aux ministres, le tout comme représentant — *self-appointed* — du Manitoba.

Ah, ça ! qu'est-ce donc que cet évêque qui vient nous faire ici la loi, nous imposer ses volontés ? Qui l'a nommé ? Qui représente-t-il ?

La réponse est bien simple :

Dans son diocèse, Mgr Langevin est une autorité ecclésiastique dont les devoirs et les droits purement spirituels sont définis par des règles strictes et immuables, et que les catholiques sont tenus de respecter au spirituel.

Mais, en dehors de son évêché, en dehors de St-Boniface, Mgr Langevin n'est rien et ne représente au public qu'un petit manitobain en voyage.

Prétendre représenter le peuple ; allons donc !

Le peuple a ses représentants légitimement choisis et légalement élus ; ce sont ses députés qui ont le droit de parler au nom des manitobains, et non pas un évêque choisi sous le boisseau, en convention secrète.

Arrêtons-là le mal.

Ne permettons pas aux évêques d'usurper, haut la crosse, des mandats de représentants populaires que l'électorat ne veut pas leur donner.

Le peuple canadien consent bien à être gouverné par les hommes qu'il a choisis ; mais il ne voura jamais confier ses destinées à un gouvernement choisi au milieu de l'intrigue, de la calomnie, de la haine et de l'envie ecclésiastiques.

Il vaut mieux couper court de suite à ce plan de théocratie rêvé par un petit ambitieux dont la mître aurait besoin d'être consolidée avec un peu de plomb.

Cessez de parler au nom du peuple, monsieur l'évêque ; parlez au nom du clergé, qui a fait son affaire de cette question des écoles et compte y retrouver sa prébende ; parlez au nom de vos collègues qui ont peur de voir se détacher une pierre nouvelle de leur piédestal ; mais ne parlez pas au nom du peuple !

Le peuple vous le défend !

CATHOLIQUE.